

marches-securises.fr

PUBLICATION



ÉTABLISSEMENT

Ville de Sanary sur Mer (83)
1 place de la République
CS 70001
83112 Sanary sur Mer

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Sanary sur Mer (83)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21830123200011

Code postal / Ville : 83112 Sanary sur Mer

Grouperement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.marches-securises.fr/perso/Sanary-sur-Mer_83/

Identifiant interne de la consultation : 24/3001

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service des Contrats Publics - Tél : +33 494329766 - Mail : marches.publics@sanarysurmer.com

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : - Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (DC1, DUME ou forme libre- le cas échéant une attestation sur l'honneur que la candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner) ;

Capacité économique et financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

- Assurance pour risques professionnels

Capacités techniques et professionnelles : - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;

- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat;

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Jeudi 25 avril 2024 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Commune de Sanary-sur-Mer

Critères d'attribution : - Valeur technique de l'offre (45%)

- Prix des prestations (40%)

- Délais d'exécution (15%)

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DES OPERATIONS FONCIERES DE LA

COMMUNE DE SANARY-SUR-MER**Classification CPV** : 71000000**Type de marché** : Services**Description succincte du marché** : La présente consultation a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations foncières de la Commune de Sanary-sur-Mer.**Lieu principal d'exécution** : Commune de Sanary-sur-Mer**Durée du marché (en mois)** : 48**Valeur estimée hors TVA** : 100000 euros**La consultation comporte des tranches** : Non**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non**Marché alloti** : Non**Section 6 : Informations complémentaires****Visite obligatoire** : Non**Autres informations complémentaires** :

Le présent accord-cadre est passé pour une durée de douze (12) mois ferme. L'accord-cadre prendra effet à compter de sa notification.

L'accord-cadre prendra fin lorsqu'est atteint :

- soit son terme,

- soit son maximum (l'ajustement parfait des derniers bons de commande sur le montant exact du maximum de l'accord-cadre peut s'avérer techniquement impossible. C'est pourquoi, le maximum est considéré comme "atteint" lorsque le montant résiduel de commande ne permet plus la passation d'un bon de commande correspondant à l'exécution normale de l'accord-cadre).

Dans ce dernier cas, la durée totale de l'accord-cadre sera réduite d'autant et il s'achèvera. Son montant total n'en sera pas modifié.

Il pourra faire l'objet de reconduction par période de douze (12) mois renouvelable trois fois. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. Seule la non reconduction fera l'objet d'une décision expresse du Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur. Cette décision sera notifiée au titulaire trois (3) mois avant la fin de chaque échéance. Le cas échéant, le marché prendra fin pour la période reconduite dans les mêmes conditions que pour la période ferme précisé supra.

Date d'envoi du présent avis

25 mars 2024